



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 14 janvier 2013 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 2 Bruno Montminy

Siège # 3 Huguette Robitaille

Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 5 Alain Roger

Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

M. Michel Flamand est absent à la rencontre.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

02 - MOT DU MAIRE

2 - MOT DU MAIRE

M. le Maire souhaite une bonne et heureuse année à tous les citoyens de Saint-Gilles.

Il souhaite aussi souligner que nous avons dépassés l'objectif fixé en 2007 d'avoir une population de 2,000 habitants dans notre municipalité. Au dernier décret officiel, nous sommes maintenant 2,256 personnes qui habitons Saint-Gilles de Lotbinière.

M. Le Maire veut aussi remercier les gens qui ont participé aux différentes activités durant la période des Fêtes.

Quelques mots sur le projet « Maison des jeunes » et une invitation à la

population à se présenter à la soirée d'information qui aura lieu le 21 janvier prochain dans la salle du Conseil.

03 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

04 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Mme Louise Therrien

Question 1 - Rivière Beaurivage / Érosion du méandre près du 519, rang Saint-Pierre

M. Réjean Demers ajoute que la même problématique existe à la rivière du Bras Sud près de Place Bellevue

M. le Maire apportera le sujet en séance de travail de février.

Question 2 - Salle communautaire / Réverbération du son et possibilité de captation du son par un rideau dans les fenêtres

M. le Maire apportera le sujet en séance de travail de février.

Question 3 - Rte 218 / Plantation d'arbres près de la courbe du rang Saint-Pierre

M. le Maire indique que l'administration municipale procèdera aux vérifications nécessaires pour valider si la plantation déborde sur l'emprise de la municipalité.

**2013-01
01**

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - MOT DU MAIRE

3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - *Pas d'item au sujet*

4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

6.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012

6.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire pour le budget du 10 décembre 2012

6.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012

7 - FINANCES

7.1 - Comptes à payer

7.2 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

7.3 - Règlement 460-13 / Taux de taxation 2013

7.4 - Dépenses incompressibles (Liste des créanciers)

- 7.5 - Annulation de soldes résiduaux auprès du MAMROT
- 7.6 - Gel de la rémunération des membres du Conseil municipal
- 8 - URBANISME
- 8.1 - Premier projet - Modification du règlement 366-08
- 8.2 - Appui à la demande de M. Louis-Philippe Laporte pour un déplacement de droit acquis (CPTAQ)
- 8.3 - Demande de dérogation mineure numéro 2012-273 pour la subdivision d'un lot non-desservi
- 9 - LOISIRS
- 9.1 - Locaux - École Étienne Chartier
- 10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - *Pas d'item au sujet*
- 11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS - *Pas d'item au sujet*
- 12 - RESSOURCES HUMAINES
- 12.01 - Entente sur les conditions salariales des employés de la municipalité de Saint-Gilles
- 13 - CONTENTIEUX - *Pas d'item au sujet*
- 14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE
- 14.01 - Réalisation du projet MADA / Municipalité amie des aînés
- 14.02 - AIDE FINANCIÈRE - FONDATION PHILIPPE BOUCHER
- 15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS
- 15.01 - Remerciements - Éric Boutin, Chef pompiers
- 15.02 - Nomination - Service des incendies
- 15.03 - Acquisition vêtements pour les pompiers
- 15.04 - Acquisition - Radio pour télécommunications
- 16 - Varia
- 17 - Questions de l'Assemblée
- 18 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Mme Huguette Robitaille, appuyé par M. Claude Blais d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

6 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

**2013-01
02**

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012

6.01 - Adoption du procès verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2012, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Alain Roger

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2013-01
03

06.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire pour le budget du 10 décembre 2012

6.02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 pour l'adoption du budget 2013

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

Il est proposé par Mme Huguette Robitaille, appuyé par Mme Carole Dubois

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-01
04

06.03 - Adoption du procès verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012

6.03 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

Il est proposé par M. Bruno Montminy , appuyé par M. Claude Blais

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - FINANCES

7 - FINANCES

2013-01
05

07.01 - Comptes à payer

7.01 - Comptes à payer

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Carole Dubois

De payer les comptes du mois de décembre 2012

- 32,261.44 \$ dépenses incompressibles payées par liens électroniques;
- 88,838.39 \$ dépenses incompressibles payées par chèque;
- 64,380.77 \$ dépenses payées par chèque;

Un montant de 65,461.56 \$ a été versé en salaires au cours du mois de décembre 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-01
06**

07.02 - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniers

7.02 - Déclarations des intérêts pécuniaires

Attendu que, la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités contient différentes dispositions concernant l'obligation d'un membre d'un conseil municipal de dévoiler ses intérêts pécuniaires qui peuvent être touchés par les affaires municipales;

Attendu que, chaque année avant le 15 février, la direction générale doit transmettre un relevé identifiant les élus qui ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires et ceux qui ne l'ont pas fait;

Attendu que, tous les membres du conseil municipal ont remis à Mme Sandra Bélanger ladite déclaration avant le 31 décembre 2012;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par Mme Huguette Robitaille

Que, la directrice générale confirme au MAMROT avant le 15 février 2013 qu'elle a en main toute la documentation demandée si le MAMROT souhaite faire des vérifications.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-01
07**

07.03 - Règlement 460-13 / Taux de taxation 2013

7.03- Règlement taxation 2013

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2013 et y prévoir les recettes au moins égales aux dépenses;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut, par le débiteur d'effectuer un versement à échéance;

ATTENDU QU'en vertu des articles 262 à 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires Municipales et des Régions a adopté un règlement permettant le paiement des taxes en plus d'un versement, lorsque celles-ci dépassent 300 \$;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné le 3 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Claude Blais, appuyé par M. Alain Roger

Le règlement suivant, portant le numéro 460-13, est adopté à la séance du conseil le 14 janvier 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2013-01
08**

07.04 - Dépenses incompressibles (Liste des créanciers)

7.04 - Dépenses incompressibles

Attendu qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adopté par le Conseil pour l'année 2013;

- 1 - Rémunération des élus;
- 2- Rémunération du personnel;
- 3- Déductions à la source

4- Frais de financement et de transactions

5- Frais de déplacement

6- Frais de location

7- Contrats (neige, ménage, ordures, etc.)

8- Contribution MRC

9- Contribution HLM

10- Frais de poste

11- Assurances MMQ & Great West

12- Combustibles (essence, huile chauffage, etc.)

13- Électricité, téléphone, cellulaire, internet

Il est proposé par Mme Huguette Robitaille, appuyé par Mme Carole Dubois

D'autoriser la directrice générale/secrétaire trésorière à payer les dépenses sans attendre les rencontres de travail mensuelles pour ne pas nuire au processus et cumuler inutilement des intérêts.

Adopter à l'unanimité des conseillers présents

**2013-01
09**

07.05 - Annulation de soldes résiduels auprès du MAMROT

7.05 - Annulation de soldes résiduels

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles (33035) a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que, le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par M. Bruno Montminu, appuyé par Mme Carole Dubois

Que la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière (33035) modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par

les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière (33035) demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2013-01
10

07.06 - Gel de la rémunération des membres du Conseil municipal

7.06 - Gel de la rémunération des membres du Conseil municipal

Attendu que, le Conseil municipal est convaincu qu'il doit participer à l'effort fourni par les citoyens et les employés municipaux;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Claude Blais

De ne pas tenir compte de l'article 7 du Règlement 405-10 pour l'année 2013 et de maintenir le même salaire que l'année 2012 pour l'ensemble des membres du Conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

08 - URBANISME

2013-01
11

08.01 - Premier projet - Modification du règlement 366-08

8.01 - Premier projet de modification au règlement 366-08

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 366-08 fut adopté le 8e jour du mois de février 2008;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 5 novembre 2012;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Huguette Robitaille

Que le projet de règlement suivant, portant le numéro 461-13 soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-01
12

08.02 - Appui à la demande de M. Louis-Philippe Laporte pour un déplacement de droit acquis (CPTAQ)

8.02 - Appui à la demande de M. Louis-Philippe Laporte pour un déplacement de droit acquis (CPTAQ)

Attendu que, le demandeur M. Louis-Philippe Laporte désire reconstruire une résidence se trouvant sur le 3 839 643;

Attendu qu'une résidence était construite sur le lot 127-P avant l'entrée en vigueur de la loi;

Attendu que, la demande vise le déplacement d'une portion du droit acquis sur l'ancien lot 126-P;

Attendu que, cette demande est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Carole Dubois

D'appuyer la demande de M. Louis-Philippe Laporte auprès de la CPTAQ.

Appuyé à l'unanimité des conseillers présents

2013-01
13

08.03 - Demande de dérogation mineure numéro 2012-273pour la subdivision d'un lot non-desservi

8.03 - Demande de dérogation mineure numéro 2012-273pour la subdivision d'un lot non-desservi

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot projeté 5 198 328;

Attendu que, la demande vise à permettre la création d'un lot non-desservi d'une largeur de 26.10 mètres au lieu de 45 mètres situé au 125 route 273;

Attendu que, se situe sur ce lot un bâtiment industriel et que la superficie résiduelle du terrain est conforme à la réglementation;

Attendu que, cette demande permettrait la création de deux (2) terrains résidentiels conforme et que ceux-ci sont situés dans un îlot déstructuré;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Alain Roger

D'appuyer la demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

9 - LOISIRS

09.01 - Locaux - École Étienne Chartier

9.01 - Location locaux - École Étienne Chartier

Reporté à la séance de février 2013

10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS

Pas d'item au sujet

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

Pas d'item au sujet

12 - RESSOURCES HUMAINES

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Entente sur les conditions salariales des employés de la municipalité de Saint-Gilles

12.1 - Entente collective des salaires et avantages marginaux

Attendu que, l'entente de travail avec les employés municipaux se terminait le 31 décembre 2012;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Alain Roger

D'accepter l'entente qui a été négociée entre le Conseil municipal et les employés municipaux;

2013-01
14

2013-01
15

De déposer l'entente auprès de la directrice générale / Secrétaire trésorière pour qu'elle en applique les clauses, et ce à partir du 1^{er} janvier 2013 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - CONTENTIEUX

13 - CONTENTIEUX

Pas d'item au sujet

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

14.01 - Réalisation du projet MADA / Municipalité amie des aînés

14.01 - Réalisation du projet MADA

Attendu que le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté le 8 février 2012 la résolution no. 031-02-2012 pour appliquer au programme Municipalité Amie Des Aînés (MADA); pour les municipalités (sauf Saint-Agapit, Leclercville, Lotbinière) et au programme de politique familiale locale;

Attendu que le gouvernement du Québec a accepté la demande de subvention de la MRC et a confirmé le 6 novembre 2012 par lettre le versement d'une subvention de 130 000 \$ pour la réalisation de 15 politiques pour les aînés et 15 plans d'action;

Attendu qu'une condition du programme MADA est que le milieu doit contribuer pour 10% au projet; dans notre cas cela représente 13 000 \$; que le conseil des maires a adopté le 28 novembre 2012 le règlement de quotes-parts 2013 (No 239-2012) et a prévu pour 2013 de collecter 13 000 \$ entre les 15 municipalités visées (à parts égales);

Attendu que le programme MADA prévoit la mise en place d'un comité de pilotage au sein de la MRC et un comité de pilotage au sein des 15 municipalités participantes; que ce comité aura le mandat d'être le « porteur du projet » dans chaque localité;

Attendu que le programme MADA vise à doter les municipalités locales d'une politique pour les aînées et d'identifier les actions à mettre de l'avant au cours des trois prochaines années;

Attendu que le gouvernement du Québec a prévu un autre programme le QADA (Québec ami des Aînés) qui permettra de financer certaines actions identifiées au MADA;

Attendu que le gouvernement du Québec a refusé la demande de subvention pour la réalisation des politiques familiales locales le 16 novembre 2012;

Attendu que les membres du conseil de la MRC de Lotbinière ont signifié leur intention de traiter simultanément le volet « famille » en même temps que le volet « aînés »;

Attendu que le programme MADA prévoit également une contribution

2013-01
16

de 23 800 \$ qui sera versée au Carrefour action municipale famille (C.A.M.F.) afin d'assister techniquement la MRC et les 15 municipalités participantes;

20 heures : 20 heures réservées à la MRC;

90 heures : 6 heures réservées à chaque municipalité;

Il est proposé par M. Robert Samson, appuyé par Mme Carole Dubois

D'accepter de participer au projet MADA au cours des 2 prochaines années;

De mettre en place un comité de pilotage local pour mener à bien le projet;

De traiter simultanément le volet « famille » et le volet « ânés »;

D'informer le « Carrefour Action Municipale Famille » de notre intention d'utiliser les services de 6 heures proposées.

Il est également résolu de transmettre cette résolution à la MRC de Lotbinière et au CAMF.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2013-01
17

14.02 - AIDE FINANCIÈRE - FONDATION PHILIPPE BOUCHER

14.2 - Activité au profit de la fondation Philippe Boucher

Attendu que, la fondation Philippe Boucher tiendra une activité de financement le 27 février 2013;

Attendu que, les profits de cette activité bénéfice seront utilisés pour venir en aide aux jeunes handicapés, aux jeunes dans le besoin et aux organismes qui soutiennent les jeunes de Lotbinière;

Attendu que, nous avons prévus des sommes au poste budgétaire 02.110.00.346;

Il est proposé par Mme Huguette Robitaille, appuyé par M. Claude Blais

Que, la municipalité nomme M. Bruno Montminy, conseiller, pour représenter la Municipalité à cette activité.

Que, la municipalité réserve un billet pour M. Bruno Montminy, au coût de 125 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS

15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS

2013-01
18

15.01 - Remerciements - Éric Boutin, Chef pompiers

2013-01
19

15.1 - Remerciements - M. Éric Boutin, chef pompier

Le conseil municipal, les services administratifs et l'ensemble des citoyens de Saint-Gilles souhaitent remercier M. Éric Boutin pour ses loyaux services à titre de chef pompiers du Service des Incendies de la municipalité de Saint-Gilles.

Nous retenons de sa présence en tête de notre service incendie, sa patience, son calme imperturbable et son empathie envers tous les citoyens de Saint-Gilles.

Proposé par M. Alain Roger, appuyé par Mme Huguette Robitaille

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15.02 - Nomination - Service des incendies

15.2 Nomination au service des Incendies

Il est proposé par M. Alain Roger, appuyé par Mme Carole Dubois

De nommer M. Patrice Martel chef pompier pour le service des Incendies de la municipalité de Saint-Gilles.

M. David Montminy demeure chef-adjoint

M. Steve Fournier est nommé officier.

M. Éric Boutin demeure au service incendie mais à titre de pompier volontaire.

De transmettre copie de cette résolution à l'ensemble des services incendies avec lesquels nous avons un service d'entraide.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15.03 - Acquisition vêtements pour les pompiers

15.3 - Acquisition de vêtements pour les pompiers

Reporté à la séance de février

15.04 - Acquisition - Radio pour télécommunications

15.4 - Acquisition de deux radios de télécommunications

Reporté à la séance de février

16 - Varia

16- VARIA :

Aucun ajout

17 - Questions de l'Assemblée

17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :

Mme Louise Therrien

Question 1 - Salaires des employés municipaux / Divulgence des salaires

M. le Maire explique que la Loi de l'accès à l'information ne permet pas la divulgation de renseignements nominatifs et comme il y a une seule personne par titre de poste de travail à Saint-Gilles, il est difficile de divulguer le salaire du poste sans divulguer le salaire de la personne.

Question 2 - Location des salles / Procéder à une bonne gestion

M. le Maire prend note de la demande de saine gestion des salles autant pour l'école Etienne Chartier que les locaux municipaux.

Question 3 - FADOQ & MADA / La différence entre les deux organismes

M. le Maire explique la différence entre les deux entités :

FADOQ - Chaque contribuable qui répond aux conditions de l'organisme peut devenir membre mais ce n'est pas obligatoire.

MADA - La municipalité et l'ensemble des citoyens privilégient des choix pour permettre une plus grande qualité de vie des aînés.

2013-01
20

18 - Clôture et levée de la séance

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21h20

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière